

# COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

## Réunion de la CDTIS

- Date : samedi 18 avril 2026 à 9h30 au District

- Ordre du jour :

- Suivi réglementaire
- Bilan des vérifications durant la période du 01 juillet 2025 au 20 avril 2026.
- Gestion des installations à vérifier durant la période du 20 avril au 30 juin 2026.

## Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

**La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)**

## Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

## Demande d'Avis Préalable installation

- Club de Peyrieu – passage en éclairage LED -document transféré à la ligue.
- Commune de Savigneux – passage en éclairage LED – document transféré à la ligue.

## Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du stade du Cube de Tossiat NNI 014220101 - rapport à rédiger par la CDTIS.

## Vérifications initiales ou décennales des installations

- Terrain en Verbaou de Culoz NNI 011380201 – vérification effectuée – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrains Roger PETIT 1 et 2 de Valserhône NNI 010330101 et NNI 010330102 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Terrain des Buclanes de Certines NNI 010690101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

## Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Eclairages des complexes sportifs 1 et 2 de Feillens NNI 011590101 et NNI 011590102 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade de la Madeleine 1 de Replonges NNI 013200101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade municipal 1 de Saint André d'Huriat NNI 013340101 – rapport rédigé par la CDTIS et transmis à la ligue.

## Attente de levée de non-conformités majeures pour une réintégration de classement

- Néant

## Programmation du mois d'avril 2026.

- Terrain de la prairie 2 de Meximieux NNI 012440102
- Eclairage du stade de l'Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201

Pour la CDTIS : JF JANNET